

d'une justification vraie, réelle, intrinsèque, qui fait qu'en face du pardon, nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais le sommes devenus en effet, *et nominamur et sumus*, dignes d'être admis à la vision de Dieu en la bienheureuse société des saints. Or, un tel pardon demande manifestement comme indispensable condition la rupture de toute attache morale à ce qui est contraire à Dieu, source première et règle suprême de toute justice, et donc la pleine et entière rétractation du péché commis, que la langue chrétienne appelle la contrition, et même, s'il s'agit de la justification à obtenir en dehors du sacrement, la contrition parfaite."

Si maintenant l'on rapproche de cet éloquent exposé, le tableau que peignent, par d'innombrables traits, les récits des aumôniers militaires français et les lettres des soldats sur le front, peut-on imaginer concordance plus parfaite entre l'exacte doctrine du salut éternel, et les effets visibles de la grâce qui, dans le voisinage de la mort, travaille manifestement, au sein de l'armée, les âmes de bonne volonté. On nous affirme, en effet, que ces soldats ne se contentent pas d'un vague sentimentalisme religieux, ils se repentent de leurs fautes, ils se confessent, ils réapprennent leurs prières, ils communient. Et nombreux sont parmi eux ceux qui, avant d'expirer, couronnent leur conversion par un acte excellent de charité et qui acceptent la mort dans une conformité totale à la volonté de Dieu.

H. H.

